

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Protectrice, société d'assurance (autre nom utilisé par Protective Insurance Company)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 30 septembre 2008, le permis d'assureur de La Protectrice, société d'assurance (autre nom utilisé par Protective Insurance Company) pour y ajouter la catégorie d'assurances contre la maladie ou les accidents et autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, dans les catégories d'assurances suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens *
- Responsabilité

*activités limitées à l'assurance transports

Le représentant principal au Québec est monsieur Daniel Picotte de Fasken, Martineau, dont l'établissement d'affaires est situé au 800, place Victoria, Tour de la Bourse, bureau 3400, C.P. 242, Montréal (Québec) M4Z 1E9.

Le siège de l'assureur est situé au 1099 North Meridian Street, Indianapolis, Indiana, 46204, U.S.A.

Fait le 30 septembre 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.2 Coopératives de services financiers

Aucune information.